

# Poursuivre tes études : à quelles dépenses dois-tu t'attendre?



Bientôt, tu termineras l'école secondaire. Certaines personnes iront directement sur le marché du travail, d'autres poursuivront leurs études en formation professionnelle, au cégep ou à l'université. Les coûts à prévoir après le secondaire dépendent du parcours que tu choisiras. Voici quelques informations pour te préparer!

## Les coûts et les frais de scolarité – Les formations professionnelles

Les formations professionnelles offertes par les commissions scolaires peuvent être gratuites jusqu'à l'âge de 18 ans, ou jusqu'à 21 ans si l'élève est en situation de handicap. Ces formations permettent d'obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

Même après 18 ans ou 21 ans, la formation peut être gratuite :

- si tu t'inscris à au moins 15 heures de cours par semaine (sauf s'il te reste moins de 15 heures pour terminer ton programme);
- si tu termines le programme dans les délais prévus.

Par contre, tu devras quand même payer pour les manuels scolaires. Tu pourrais aussi devoir payer certains frais pour couvrir, par exemple, les cahiers d'exercices et ton agenda.



## Les coûts et les frais de scolarité – Le cégep

Après le secondaire, tu peux aussi décider de poursuivre tes études pour obtenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C). Ce diplôme peut être préuniversitaire (2 ans) ou technique (3 ans).

Si tu étudies à temps plein, la formation collégiale au public est gratuite : le ministère de l'Éducation n'exige pas de frais de scolarité pour fréquenter un cégep public.

Par contre, tu pourrais devoir payer d'autres frais. Par exemple :

- les frais d'admission,
- les frais d'inscription aux cours qui couvrent notamment les coûts pour les relevés de notes, les tests de classement ou l'annulation de cours,
- les frais pour les services d'enseignement qui couvrent notamment les coûts pour la carte étudiante, les services d'accueil ou d'orientation,
- d'autres frais qui couvrent, entre autres, les activités socioculturelles ou sportives, les services de santé ou les assurances collectives.

**Attention!** Il existe aussi des établissements d'enseignement collégial privés. D'autres coûts sont alors à prévoir pour y étudier.



## Les coûts et les frais de scolarité – L'université

Avec une formation universitaire, tu peux obtenir un certificat (1 an), un baccalauréat (3 ou 4 ans) ou un diplôme de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat). Tu peux avoir besoin d'un ou de plusieurs diplômes universitaires pour exercer certains métiers (par exemple, pour enseigner, ou pour devenir ingénieur ou ingénieure).

**À l'université, les études ne sont plus gratuites.** Si tu veux étudier à l'université, tu dois payer les frais de scolarité. Tu peux devoir payer d'autres frais. Par exemple :

- les frais d'inscription,
- les frais technologiques,
- les cotisations aux associations étudiantes,
- les frais pour les services sportifs.



## Les prêts et bourses

Tu as plusieurs options de programmes de prêts et bourses pour t'aider à payer ces frais. Pour en savoir plus, consulte le site du gouvernement du Québec : [quebec.ca/aide-financiere-aux-etudes](http://quebec.ca/aide-financiere-aux-etudes).